

Monsieur Fransisco GUILLAN Y
SUAREZ
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 01/pfd/612718
N/réf. : AA/ AND-4.23/s596
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Place Bara, 5A à 22 / rue de Fiennes, 1 à 95 / place du Conseil, 1 à 7A /rue van Lint, 1 à 87. Placement de 20 nouveaux poteaux porte-caténaires et renouvellement des équipements aériens.

Demande de permis d'urbanisme. Dossier traité par Carine Defosse.

En réponse à votre lettre du 4 novembre 2016 reçue le 7 novembre 2016, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 30 novembre 2016 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un **avis favorable sous réserve**.

La demande prévoit le renouvellement des caténaires situés, pour la plupart, dans la zone de protection de la maison communale. Le renouvellement des caténaires s'accompagne de la mise en place de poteaux en remplacement de certaines fixations murales. Le matériel mis en place prend donc une nouvelle forme dans l'espace public.

En section courante de la rue de Fiennes, les implantations ne posent pas trop de problème dans la mesure où les poteaux sont implantés dans l'enfilade des arbres. Par contre, au niveau de la Place du Conseil, la CRMS demande qu'une alternative à l'implantation des poteaux soit étudiée pour qu'il n'y ait pas de poteaux dans le champ de la perspective principale sur la façade de la maison communale. Dans la mesure du possible, on veillera également à alléger la visibilité des maillages des résilles dans les perspectives sur le bien classé.

Les décisions de remplacer les fixations sur les façades par des poteaux dans l'espace public ont un impact incontestable sur l'aménagement de l'espace public et sur la configuration de la ville. La CRMS demande quelles sont les motivations et nécessités qui dictent ces modifications et quels sont les différents modèles de nouveaux poteaux destinés à recevoir les câbles ? La CRMS souhaite une rencontre avec la STIB pour que cela lui soit exposé.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué,, l'expression de nos sentiments distingués.

AUTENNE
Secrétaire

M-L ROGGEMANS
Présidente

c.c. : Direction des Monuments et des Sites.